

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2024 COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Jacky BOTTON, Maire de Pons, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 7 novembre 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mmes et MM. BOTTON Jacky, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, VIAUD Thierry, RAINE Dorothee, PERE Etienne, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, SUIRE Claudine, FRANCOIS Jean-Claude, FERTRE Françoise, SIMONET Dominique, JOLIBOIS Claudine, YOU Agnès, RIAL Miguel, BARABEAU Laëtitia, BONNIN Isabelle, BLAIN David, DUPIN Karine, VILLEMOT Frédérique, BOULNOIS Anne, PAVIE Sylvain, DESSENDIER Matthieu, GAGNON-BABIN Julie.

Absents excusés : M. ANDRE Fabien (pouvoir M. Jacky BOTTON) et M. ROY Dominique (pouvoir Mme Julie GAGNON-BABIN).

Absent non excusé : M. CZERWINSKI Stanislaw,

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'en confier le secrétariat à Mme Frédérique VILLEMOT, **ce qui est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.**

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 octobre 2024.

A la majorité avec 24 voix « Pour » et 2 « contre » (Mme Julie GAGNON-BABIN et son pouvoir), le procès-verbal est approuvé.

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées (article L.2122-22 du C.G.C.T. – *délibération n° 20231122H*) :

Réf.	Objet
Décision 27-24	Actualisation de la demande de subventions pour les travaux du projet d'aménagement du Pôle d'échanges multimodal (quartier de la gare) d'après le plan de financement suivant pour un coût prévisionnel 997 550 € HT : <ul style="list-style-type: none">- Préfecture DETR (subv sollicitée 20 %) = 199 510,00- Préfecture DSIL (subv sollicitée 15 %) = 149 632,50- Région Nouvelle Aquitaine (subv sollicitée 35 %) = 349 142,50- Conseil Départemental 17 (subv sollicitée 10 %) = 99 755,00- Fonds propres (20%) = 199 510,00
Décision 28-24	Exercice du droit de préemption portant sur l'acquisition de la parcelle BH 262, sise Rue Thiers, d'une contenance de 415 m ² au prix de 13 000 €, dans le cadre du plan de revitalisation et du plan de mobilité.

Examen de l'ordre du jour.

Délibération n° 20241113A-DE : Fonction Publique – Centre de Gestion 17 : Convention cadre

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ADHERER** à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG17, ci-annexée.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention-cadre, ainsi que tous les actes s'y rapportant (fiches de saisine, demandes de mission, bulletins d'inscription...), et d'engager les sommes afférentes.

Mme Julie GAGNON-BABIN quitte la séance à 19h20.

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 24

Délibération n° 20241113B-DE : Finances – Admission en non-valeur Budget Ville de Pons

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ADMETTRE** en non-valeur, les sommes portées sur l'état dressé par Monsieur le Percepteur joint à la délibération pour un montant total de 1 027,68 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document inhérent à ces non-valeurs.

Délibération n° 20241113C-DE : Absorption de l'OPH de Saintes par la SEMIS par voie de fusion – Modifications statutaires et de la composition du Conseil d'administration

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'absorption de l'OPH de Saintes par la SEMIS par voie de fusion selon les conditions et modalités fixées par le traité de fusion ;
- **APPROUVE** l'augmentation de capital de la SEMIS consécutive d'un montant de 271.700 euros, portant le capital social de la Société de 1.937.300 euros à 2.209.000 euros permettant l'attribution à la Communauté d'agglomération de Saintes de 2.717 actions nouvelles de la SEMIS d'un montant nominal de 100 euros en rémunération du patrimoine de l'OPH transmis à la SEMIS dans le cadre de la fusion-absorption ;
- **APPROUVE** la réduction de capital par voie d'annulation des 4.373 actions autodétenues par la SEMIS à compter de la réalisation de la fusion absorption, ramenant le capital social de la SEMIS de 2.209.000 euros à 1.771.700 euros ;
- **APPROUVE** la renonciation à céder ses actions dans le cadre de l'opération de réduction de capital ;
- **APPROUVE** la nouvelle composition du Conseil d'administration de la SEMIS résultant de ces opérations, telle que présentée ci-avant ;
- **APPROUVE** la modification des statuts de la SEMIS résultant de ces opérations ;
- **AUTORISE** son représentant au sein de l'Assemblée Générale de la SEMIS à voter en faveur des présentes opérations et à prendre toute mesure qui en résulte ;
- **APPROUVE** la dissolution du Groupement d'intérêt économique « Le logement Saintongeais » à compter de la fusion absorption de l'OPH de Saintes par la SEMIS ;
- **AUTORISE** l'exécutif ou toute personne déléguée par lui à réaliser toute opération nécessaire à la mise en œuvre de ces opérations.

Délibération n° 20241113D-DE : Don Tableau (toile)

Sur présentation de Monsieur Thierry VIAUD, Adjoint au Maire délégué à la Culture,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le don de la toile de Madame Sylviane Germany, dénommée « Le château vu de la salle basse du Donjon ».
- **INDIQUE** que cette toile sera exposée de façon permanente au sein des bureaux de la Mairie.

Délibération n° 20241113E-DE : SDEER - Dissimulation réseaux électrique et téléphonique La Gare, Cours Jean Jaurès

Sur présentation de Monsieur Jean-Michel VELEZ, Adjoint au Maire délégué,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique dans le secteur précité (Gare/Cours Jean Jaurès)
- **D'APPROUVER** la proposition du SDEER jointe à la présente délibération.
- **D'APPROUVER** la convention à venir qui sera proposée par ORANGE dans ce sens.
- **D'APPROUVER** la délégation de maîtrise d'ouvrage au SDEER pour la réalisation des travaux de génie civil correspondants.
- **D'APPROUVER** dès à présent le financement de ces travaux en 5 annuités
- **DE DECIDER** de demander une subvention au Conseil Départemental pour l'enfouissement du génie civil télécom
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Délibération n° 20241113F-DE : Charente-Maritime développement : Rapport annuel du mandataire

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2023 du mandataire de Charente-Maritime Développement.

Délibération n° 20241113G-DE : SEMIS : Rapport d'activités 2022

Sur présentation de Madame Sophie TELINGE, Adjointe au Maire déléguée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Considérant les éléments présentés,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités de la SEMIS, au titre de l'année 2022.

➤ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Le Maire,



Jacky BOTTON

Affiché le : 14/11/2024